

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUILLET 2010

L'an deux mil dix et le trente juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.

Présents : Mesdames Cathy BAYOL, Mireille RICARD, Mademoiselle Jocelyne CAROMELLE, Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, Lucien BIAU, Claude JOUANY, Joël LAGANE, Patrick OGBURN, Gérard BONNAFE, Eric DUJARDIN.

Absents excusés : Mesdames Christiane BOCQUET (pouvoir à Mr DUJARDIN), Sophie ESCABASSE (pouvoir à Mme RICARD) Monsieur Jean-Luc CAGNAC (pouvoir à Mr JOUANY).

Absente : Mme Aline LAURES

Secrétaire de séance : Madame Cathy BAYOL

Secrétaire de Mairie : Madame Régine DURAND

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2010 approuvé et paraphé par tous.

I – DELIBERATIONS

1 -Transfert de la compétence Gaz au SDE (Syndicat Départemental d'Energie).

Lors de la réunion du Comité Consultatif local du vendredi 25 juin 2010, Monsieur DESCAZEAUX, Président du Syndicat Départemental d'Energie évoque l'importance pour les communes, de transférer la compétence Gaz au syndicat pour que celui-ci ait plus de poids auprès des concessionnaires. Même si la commune n'a pas de réseaux gaz, cela renforce le pouvoir du Syndicat Départemental d'Energie.

Madame le Maire propose de voter :

Vote : OUI, 14 – ABSTENTION, 0 – CONTRE, 0

2 - Renouvellement de la convention ATESAT

Cette convention doit être renouvelée avec les services de l'état qui nous aident ensuite gratuitement dans plusieurs missions :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation. Ainsi, chaque année un technicien nous aide dans le choix du programme de voirie nécessitant des travaux, il fait une estimation et vérifie ensuite le travail et les factures,
- assistance à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés et à la direction des contrats de travaux,
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- assistance-conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour les réaliser.

Le coût annuel est estimé au prorata du nombre d'habitants (0,75 euros). Ce montant bénéficie d'un abattement de 70 % du fait que la commune adhère à la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » (qui, elle aussi, a une convention). Le forfait de base revient alors à 292,64 euros.

Madame le maire propose de voter :

Vote : OUI, 14 – ABSTENTION, 0 – CONTRE, 0

3 – Prix du ticket de cantine – année scolaire 2010/2011.

Madame le Maire rappelle que le ticket de cantine enfant a augmenté de 0,20 centimes en janvier 2010 pour compenser le désengagement financier de la CAF (caisse d'allocations familiales) concernant le temps CLAE géré par la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron ».

Ainsi le ticket enfant coûte 2,25 euros (2,05 pour la commune et 0,20 pour la communauté de communes) et le ticket adulte, 3,28 euros.

Suite à l'échange, Madame le Maire propose de laisser le prix du ticket enfant à 2,25 et de passer le prix du ticket adulte à 3,40.

Vote : POUR, 14 – ABSTENTION, 3 - CONTRE, 0

4 – Délibération concernant le bilan de concertation des deux révisions simplifiées du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Une concertation a été mise en place auprès de la population concernant les révisions simplifiées du PLU (emplacement réservé pour extension de l'école, et changement de dénomination de zone pour la construction des ateliers municipaux) sous forme d'un registre pour consigner les observations et les requêtes, un affichage dans la vitrine de la mairie, une information dans la presse et consultation libre des dossiers.

Suite à cela, aucune observation n'est enregistrée. D'autre part, une réunion a eu lieu en mairie le 21 juillet 2010 avec les personnes publiques associées (DDT, ABF, Conseil Général, CCI, Communes voisines). Le compte rendu et les remarques seront faits au bilan de l'enquête publique.

Madame le Maire propose de prendre une délibération permettant de tirer le bilan de cette concertation pour pouvoir ensuite mettre en place l'enquête publique. Cette dernière se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 septembre 2010. Elle sera contrôlée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif. Les dates de sa présence seront diffusées par affichage et par voie de presse.

Vote : POUR, 14 – ABSTENTION, 0 – CONTRE, 0.

III – QUESTIONS DIVERSES

Convention pour la création du site internet avec le centre de gestion.

Madame le Maire rappelle qu'une démarche est commencée pour créer le site internet de la commune, mais les personnes engagées n'aboutissent pas du fait d'une formation trop rapide par le centre de gestion et du temps que cela demande. Suite à cette situation, soit on continue avec le centre de gestion, soit on s'adresse à des prestataires privés pour demander des devis.

Suite à l'échange, des devis seront demandés à des prestataires privés et la convention avec le centre de gestion ne sera pas signée.

Il est proposé de convenir d'une date pour une réunion publique avec l'ensemble de la population pour présenter les projets d'aménagement du village. La date retenue est le 15 septembre 2010 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 50.